

Fiche de données de sécurité (FDS)

OSHA HazCom Standard 29 CFR 1910.1200(g) révisée en 2012 et SGH Rév 03.

Publiée le 21 mars 2023

Révisée le 21 mars 2023

1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom commercial: Bois d'ingénierie: Bois en placage stratifié (LVL)**
- **Usage recommandé de la substance ou du mélange et restrictions d'utilisation:**
- **Description du produit:**
 - Matériau de construction
 - Produits du bois
- **Renseignements sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité:**
- **Fabricant/Fournisseur:**

Pacific Woodtech Corporation
1850 Park Lane
Burlington, WA 98233
(360) 707-2200
<http://www.pacificwoodtech.com>
- **Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence:**

En cas d'urgence chimique (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appelez CHEMTREC (24h sur 24) aux États-Unis et au Canada: 1-800-424-9300 ou à l'extérieur des États-Unis et du Canada: +1 703-527-3887 (appels à frais virés acceptés)

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange:**



Danger pour la santé

Sensibilisation respiratoire 1

H334 Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires, s'il est inhalé.

Cancérogénicité 1A

H350 Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour certains organes cibles – exposition répétée 1

H372 Peut causer des effets dommageables sur certains organes à la suite d'une exposition prolongée ou d'expositions répétées.



Sensibilisation cutanée 1

H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.

Toxicité pour certains organes cibles – exposition unique 3

H335 Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Poussières combustibles

Peut former des poussières combustibles dans l'air.

- **Renseignements additionnels:**

Sans danger lorsqu'il est sous forme solide ou lorsqu'il ne peut être libéré lorsqu'on le coupe, le broie ou le chauffe, etc. Les opérations individuelles effectuées par le client (telles que le broyage, le sciage ou le dynamitage) peuvent entraîner la formation de poussières qui peuvent présenter un danger pour la santé. Portez des gants de protection/des vêtements de protection/un protecteur oculaire.

- **Éléments d'étiquette:**

- **Pictogrammes de danger:**



Fiche de données de sécurité (FDS)

OSHA HazCom Standard 29 CFR 1910.1200(g) révisée en 2012 et SGH Rév 03.

Publiée le 21 mars 2023

Révisée le 21 mars 2023

- **Mention d'avertissement:** Danger
- **Éléments qui déterminent la nature du danger sur l'étiquette:**
Bois, poussière de bois, tous les bois de résineux et tous les bois de feuillus
- **Mentions de danger:**
 - H334 Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires, s'il est inhalé.
 - H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.
 - H350 Peut provoquer le cancer.
 - H335 Peut causer une irritation des voies respiratoires.
 - H372 Peut causer des effets dommageables sur certains organes à la suite d'une exposition prolongée ou d'expositions répétées.
 - Peut former des poussières combustibles dans l'air.
- **Conseils de prudence:**

P201	Se procurer les instructions avant l'utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un protecteur oculaire/un protecteur facial
P284	[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P302+P352	En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P304+P341	En cas d'inhalation: Si la respiration est difficile, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/consulter un médecin.
P312	Appeler un centre antipoison/un médecin en cas de malaise.
P321	Traitement spécifique (consulter les instructions additionnelles sur les premiers soins à prodiguer dans la présente fiche de données de sécurité).
P314	Demander un avis médical/consulter un médecin en cas de malaise.
P333+P313	En cas d'irritation/éruption cutanée: Demander un avis médical/consulter un médecin.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un centre antipoison/un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le contenant hermétiquement fermé.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/contenant conformément aux règlements locaux/régionaux/nationaux/internationaux.
- **Toxicité aiguë inconnue:**
Ce pourcentage fait référence à l'étendue des connaissances toxicologiques et écotoxicologiques connues et établies. 5 % du mélange est constitué de composante(s) de toxicité inconnue.

Fiche de données de sécurité (FDS)

OSHA HazCom Standard 29 CFR 1910.1200(g) révisée en 2012 et SGH Rév 03.

Publiée le 21 mars 2023

Révisée le 21 mars 2023

- **Système de classification:** Définitions du NFPA/HMIS: 0-Minime, 1-Faible, 2-Modéré, 3-Élevé, 4-Extrême
- **Cotes NFPA (échelle 0 - 4)**



Santé = 1
Incendie = 1
Réactivité = 0

- **Cotes HMIS (échelle 0 - 4)**

SANTÉ	2
INCENDIE	1
RÉACTIVITÉ	0

Santé = 2
Incendie = 1
Danger physique = 0

- **Danger(s) non classifié(s) ailleurs: Aucun connu**

3 Composition/Information sur les ingrédients

- **Caractérisation chimique: Substance**
- **Description:** Mélange de substances dans la liste ci-dessous avec des additions de substances non dangereuses.
- **Ingrédients dangereux:**

	Bois, poussière de bois, tous les bois de résineux et tous les bois de feuillus ☠ Sensibilisation respiratoire 1, H334; Cancérogénicité 1A, H350; Toxicité pour certains organes cibles – exposition répétée 1, H372; ⚠ Sensibilisation cutanée 1, H317; Toxicité pour certains organes cibles – exposition unique 3, H335	90-99%
CAS: 8002-74-2 RTECS: RV 0350000	Paraffines	0-2%
CAS: 9003-35-4	Résines formaldéhyde	1-9%

- **Renseignements additionnels:**

Le pourcentage précis des ingrédients dans ce mélange est considéré comme une information confidentielle et n'est pas divulgué conformément aux dispositions du paragraphe (i) de §1910.1200 dans 29 CFR 1910.1200 Secrets commerciaux

4 Premiers soins

- **Description des premiers soins**
- **Information générale:** Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
- **Suite à une inhalation:**
Les poussières de bois et de résine peuvent causer une obstruction désagréable des voies nasales, entraînant une sécheresse nasale, une toux sèche, des éternuements et des maux de tête.
Fournir de l'air frais; consulter un médecin s'il y a des douleurs.
Si la victime est inconsciente, la placer en position stable sur le côté pour le transport.
- **Suite à une irritation cutanée:**
Les poussières de certaines essences de bois peuvent causer une dermatite de contact allergique chez les personnes sensibles ainsi qu'une irritation mécanique entraînant le développement d'érythèmes et de plaques d'urticaires. Demander l'aide d'un médecin si l'éruption cutanée, l'irritation ou la dermatite persiste.
Les poussières de résine peuvent aussi causer des réactions cutanées chez les personnes sensibles.
En cas d'une irritation cutanée, consulter un médecin.
Laver avec de l'eau et du savon.
- **Suite à un contact avec les yeux:**
Les poussières de bois et de résine peuvent causer une irritation mécanique.
S'il y a irritation oculaire, consulter un médecin.
Rincer l'œil maintenu ouvert à grande eau pendant plusieurs minutes.

Fiche de données de sécurité (FDS)

OSHA HazCom Standard 29 CFR 1910.1200(g) révisée en 2012 et SGH Rév 03.

Publiée le 21 mars 2023

Révisée le 21 mars 2023

· Suite à une ingestion:

Il ne devrait pas y avoir ingestion dans des conditions normales d'utilisation.
Si des symptômes apparaissent suite à une ingestion, consulter un médecin.

Renseignements pour le médecin

· Symptômes et effets les plus importants, tant aigus que différés:

Symptômes aigus – Les poussières de bois peuvent causer une irritation oculaire.

Les poussières de certaines essences de bois peuvent causer une dermatite de contact allergique chez les personnes sensibles.

Les poussières de bois peuvent causer une irritation respiratoire, une sécheresse nasale, de la toux, des éternuements et une respiration sifflante suite à une inhalation.

Le formaldéhyde peut causer une irritation temporaire de la peau, des yeux ou des voies respiratoires.

Symptômes chroniques – Les poussières de bois, selon l'essence, peuvent causer une dermatite de contact allergique et une sensibilité respiratoire suite à un contact prolongé et répétitif ou suite à une exposition à des concentrations élevées de poussières.

Le formaldéhyde peut causer une sensibilisation respiratoire chez les personnes sensibles.

· Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Traiter selon les symptômes.

· 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

· Type d'extincteur

· Agents extincteurs appropriés:

Utiliser des mesures de lutte contre les incendies adaptées à l'environnement.

CO₂, poudre extinctrice ou eau pulvérisée. Combattre les foyers plus importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse extinctrice résistante aux alcools.

· Agents extincteurs inappropriés pour des raisons de sécurité: Aucun autre renseignement pertinent n'est disponible.

· Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange:

La décomposition thermique (c.-à-d. feu couvant, feu ardent) peut libérer du monoxyde de carbone, des oxydes d'azote, du dioxyde de carbone, des aldéhydes aliphatiques (y compris du formaldéhyde), des acides résiniques, des terpènes et des hydrocarbures aromatiques polycycliques. La décomposition naturelle de la matière organique comme le bois peut produire des gaz toxiques et créer un environnement pauvre en oxygène dans les espaces clos ou mal ventilés. Il ne se produit pas de décomposition dangereuse qui soit rapide et spontanée.

Risques d'incendie et d'explosion inhabituels:

La poussière de bois et de résine peut exploser en présence d'une source de combustion selon la teneur en eau, mais surtout du diamètre des particules et de leur concentration dans l'atmosphère. De même, la poussière de bois peut provoquer une déflagration (combustion sans détonation comme dans le cas d'une explosion) si la poussière s'enflamme dans un espace ouvert ou dans un espace où la poussière est mal contenue. Une concentration dans l'atmosphère de 40 grammes (40 000 mg) de poussières par mètre cube d'air est souvent utilisée comme limite inférieure d'explosivité pour la poussière de bois. Consulter les normes NFPA 654 et 664 pour plus d'information. S'assurer que les systèmes de ventilation sont propres et prendre les mesures pour éviter les étincelles ou tout autre élément déclencheur.

· Conseils pour les pompiers

· Équipements de protection spéciaux pour les pompiers:

Comme pour tout incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome à admission d'air par pression (approuvé par NIOSH ou l'équivalent) et un équipement complet de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Fiche de données de sécurité (FDS)

OSHA HazCom Standard 29 CFR 1910.1200(g) révisée en 2012 et SGH Rév 03.

Publiée le 21 mars 2023

Révisée le 21 mars 2023

6 Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

- **Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence:** Aucune requise
- **Précautions environnementales:** Aucune mesure spéciale requise.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - Ramasser la matière déversée mécaniquement.
 - Balayer la matière déversée.
 - Éliminer la matière contaminée comme déchet conformément aux dispositions de la Section 13.
 - Assurer une ventilation adéquate.
 - Éliminer la matière recueillie conformément à la réglementation.
- **Référence à d'autres sections:**
 - Voir la Section 7 pour des renseignements sur la manipulation sécuritaire.
 - Voir la Section 8 pour des renseignements sur les équipements de protection individuelle.
 - Voir la Section 13 pour des renseignements sur l'élimination.

- | |
|---|
| · PAC 1: |
| Aucun des ingrédients n'est sur la liste. |
| · PAC 2: |
| Aucun des ingrédients n'est sur la liste. |
| · PAC 3: |
| Aucun des ingrédients n'est sur la liste. |

7 Manutention et stockage

- **Manutention**
- **Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention:**
 - Assurer une ventilation adéquate dans le milieu de travail.
 - Ouvrir et manipuler le contenant avec soin.
 - Éviter la formation de poussières.
 - Se tenir loin des sources qui peuvent déclencher des flammes.
- **Renseignements sur la prévention des explosions et des incendies:** S'assurer d'avoir un dispositif de protection respiratoire sous la main.
- **Conditions de sécurité relatives au stockage, y compris les matières incompatibles**
- **Stockage**
- **Exigences à respecter en matière de lieux de stockage et de contenants:**
 - Stocker dans un endroit frais et sec.
 - Stocker dans un endroit bien ventilé.
 - Stocker loin de toute source de chaleur et de flammes.
- **Renseignements sur le stockage dans une seule installation commune:** Non nécessaire.
- **Autres renseignements sur les conditions de stockage:** Stocker dans des conditions froides et sèches.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Aucun autre renseignement pertinent n'est disponible.

8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

- **Renseignements additionnels sur la conception des systèmes techniques:** Aucune autre donnée; voir la Section 7.
- **Paramètres de contrôle:**
- **Constituants avec valeurs limites relatives à l'exposition professionnelle:**
 - Les constituants ci-dessous sont les seuls dans le produit pour lesquels il y a une limite d'exposition admissible (PEL), un seuil limite d'exposition (TLV) ou toute autre limite d'exposition recommandée. Présentement, il n'y a aucune limite d'exposition connue pour les autres constituants.

Fiche de données de sécurité (FDS)

OSHA HazCom Standard 29 CFR 1910.1200(g) révisée en 2012 et SGH Rév 03.

Publiée le 21 mars 2023

Révisée le 21 mars 2023

8002-74-2 Paraffines

Limite d'exposition recommandée (REL)

Exposition de longue durée: 2 mg/m³

Seuil limite d'exposition (TLV)

Exposition de longue durée: 2 mg/m³

· **Renseignements additionnels:** Les listes qui étaient valides au moment de la rédaction de la présente FDS ont été utilisées comme base de départ.

· **Contrôles d'exposition:**

· **Équipement de protection individuel**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Se laver les mains avant une pause et à la fin de la journée de travail.

Ranger les vêtements de protection séparément.

Équipement respiratoire:



Les masques ou filtres approuvés par le NIOSH qui couvrent le visage sont recommandés dans les endroits mal ventilés ou dans les endroits où l'élimination des poussières ne permet pas de respecter les limites d'exposition admissibles.

· **Protection des mains:**



Gants protecteurs

· **Matériau utilisé dans la fabrication des gants:**

La sélection de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres signes de qualité et varie d'un fabricant à un autre. Comme le produit est une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau ayant servi à fabriquer le gant ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application du produit.

· **Temps de pénétration à travers le matériau du gant:**

Le temps exact de protection doit être déterminé et observé par le fabricant des gants protecteurs.

· **Protecteur oculaire:**



Lunettes de sécurité très étanches

· **Protection du corps:**



Vêtements de protection pour le travail

· **Limitation de la durée d'exposition et surveillance de l'exposition dans l'environnement:** Aucune

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base**

· **Renseignements généraux**

· **État physique:**

Forme:

Bois massif

Couleur:

Bois naturel

· **Odeur:**

Légère odeur de résineux

· **Seuil d'odeur:**

Non déterminé

· **Valeur du pH:**

Non déterminée

· **Changement dans la condition**

Point de fusion/Plage de fusion:

Non déterminé

Point d'ébullition/Plage d'ébullition:

Non déterminé

· **Point d'éclair:**

Aucun

Fiche de données de sécurité (FDS)

OSHA HazCom Standard 29 CFR 1910.1200(g) révisée en 2012 et SGH Rév 03.

Publiée le 21 mars 2023

Révisée le 21 mars 2023

· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminée
· Température d'auto-inflammation:	Sans objet
· Température de décomposition:	Non déterminée
· Température d'inflammation:	204-260 °C (399,2-500 °F)
· Danger d'explosion:	Le produit ne représente pas un risque d'explosion.
· Limite d'explosivité:	
Inférieure:	Non déterminée
Supérieure:	Non déterminée
· Pression de vapeur:	Sans objet
· Masse volumique:	Non déterminée.
· Densité relative:	Non déterminée
· Densité de vapeur:	Sans objet
· Taux d'évaporation:	Sans objet
· Solubilité dans / Miscibilité dans:	
Eau:	Insoluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
· Viscosité:	
Dynamique	Sans objet
Cinématique:	Sans objet
· Teneur en solvant:	
Teneur en COV:	0,00 %
Teneur en matières solides:	100,0 %
· Autres renseignements:	Aucun autre renseignement pertinent n'est disponible.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité:** Aucun autre renseignement pertinent n'est disponible.
- **Stabilité chimique:** Le produit est stable dans des conditions normales.
- **Décomposition thermique / conditions à éviter:** Aucune décomposition si le produit est utilisé selon les spécifications.
- **Risque de réactions dangereuses:** Aucune réaction connue
- **Conditions à éviter:**
 - Chaleur, flammes et sources d'inflammation
 - Formation de poussières
- **Matières incompatibles:**
 - Agents oxydants forts.
- **Produits de décomposition dangereux:**

La décomposition thermique (c.-à-d. feu couvant, feu ardent) peut libérer du monoxyde de carbone, des oxydes d'azote, du dioxyde de carbone, des aldéhydes aliphatiques (y compris du formaldéhyde), des acides résiniques, des terpènes et des hydrocarbures aromatiques polycycliques. La décomposition naturelle de la matière organique comme le bois peut produire des gaz toxiques et créer un environnement pauvre en oxygène dans les espaces clos ou mal ventilés. Il ne se produit pas de décomposition dangereuse qui soit rapide et spontanée.

11 Données Toxicologiques

- **Renseignements sur les effets toxiques:**
- **Toxicité aigüe:**

· **Valeurs de dose létale 50 (DL50) / concentration létale 50 (CL50) déterminantes pour la classification:**

8002-74-2 Paraffines

Voie orale	DL50	>5 000 mg/kg (rat)
Voie cutanée	DL50	>2 000 mg/kg (lapin)
Inhalation	CL50/96 heures	>100 mg/L (truite)

Fiche de données de sécurité (FDS)

OSHA HazCom Standard 29 CFR 1910.1200(g) révisée en 2012 et SGH Rév 03.

Publiée le 21 mars 2023

Révisée le 21 mars 2023

· **Principaux effets irritants:**

· **Peau:** Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

· **Yeux:** Aucun effet irritant

· **Sensibilisation:**

Sensibilisation possible par inhalation

Sensibilisation possible par contact avec la peau

· **Autres renseignements:**

Ce produit n'est pas dangereux dans la forme expédiée par le fabricant, mais peut engendrer un risque sanitaire et/ou physique si la dimension de ses particules sont réduites par des activités en aval (p. ex. coupe, sablage, broyage).

· **Autres renseignements toxicologiques:**

Ce produit présente les dangers ci-dessous d'après les méthodes internes de calculs approuvées pour les mélanges:

Nocif

Irritant

Cancérogène

· **Catégories cancérogènes:**

· **IARC/CIRC (Centre international de recherche sur le cancer):**

Formaldéhyde: Cancérogène pour les êtres humains; indications suffisantes de cancérogénicité. Un groupe de travail de du CIRC a déterminé qu'il y avait suffisamment de données probantes montrant que le formaldéhyde cause le cancer du nasopharynx chez les êtres humains, un cancer rare dans les pays développés, et des « données probantes solides mais insuffisantes » dans le cas de la leucémie.

Par contre, de nombreuses études épidémiologiques n'ont pas réussi à démontrer une corrélation entre une exposition au formaldéhyde et le cancer des fosses nasales ou à des maladies pulmonaires telles que l'emphysème ou le cancer des poumons.

Poussière de bois: Cancérogène pour les êtres humains; indications suffisantes de cancérogénicité. Cette classification est principalement basée sur les études qui montrent une corrélation entre l'exposition à la poussière de bois en milieu de travail et des adénocarcinomes dans les fosses nasales et les sinus paranasaux. Le CIRC n'a pas trouvé suffisamment de données probantes entre l'exposition à la poussière de bois en milieu de travail et les cancers de l'oropharynx, de l'hypopharynx, des poumons, des systèmes lymphatiques et hématopoïétiques, de l'estomac, du colon ou du rectum.

Groupe 1 – Cancérogène pour les êtres humains

Group 2A – Probablement cancérogène pour les êtres humains

Group 2B – Possiblement cancérogène pour les êtres humains

Group 3 – Ne peut être classé quant à sa cancérogénicité pour les êtres humains

Group 4 – Probablement pas cancérogène pour les êtres humains

	Bois, poussière de bois, tous les bois de résineux et tous les bois de feuillus
9003-35-4	Résines formaldéhyde

· **NTP/PNT (Programme national de toxicologie):**

Dans la 12e édition de son rapport sur les cancérogènes, le NTP affirme que "la poussière de bois est connue pour être cancérogène pour les êtres humains basé sur suffisamment de données probantes obtenues d'études de cancérogénicité sur les êtres humains ». Une corrélation entre l'exposition à la poussière de bois en milieu de travail et le cancer des fosses nasales a été observée dans de nombreuses études de cas, études par cohorte et études cas-contrôle qui portaient spécifiquement sur le cancer des fosses nasales. De fortes corrélations avec le cancer des fosses nasales et le cancer des sinus paranasaux ont été observées de façon constante dans des études sur des personnes dont le travail était associé à une exposition à la poussière de bois et dans des études qui estimaient directement l'exposition à la poussière de bois.

Fiche de données de sécurité (FDS)

OSHA HazCom Standard 29 CFR 1910.1200(g) révisée en 2012 et SGH Rév 03.

Publiée le 21 mars 2023

Révisée le 21 mars 2023

Cette classification repose principalement sur le risque accru de développer des adénocarcinomes des fosses nasales et des sinus paranasaux suite à une exposition à la poussière de bois. Cette évaluation n'a pas permis de trouver suffisamment de données probantes pour corréler les cancers de l'oropharynx, de l'hypopharynx, des poumons, des systèmes lymphatiques et hématopoïétiques, de l'estomac, du colon ou du rectum à une exposition à la poussière de bois. Selon le NTP, il n'y a pas suffisamment de données probantes sur la cancérrogénicité de la poussière de bois dans les études expérimentales sur les animaux.

Dans la 12e édition de son rapport sur les cancérogènes, le NTP affirme que « le formaldéhyde (gaz) est connu pour être un agent cancérigène pour les humains basé sur suffisamment de données probantes de cancérrogénicité obtenues d'études sur des humains et de données complémentaires sur les mécanismes de carcinogénèse. »

9003-35-4	Résines formaldéhyde
	Bois, poussière de bois, tous les bois de résineux et tous les bois de feuillus

· OSHA-Ca (Occupational Safety & Health Administration):

Aucun des ingrédients n'est sur la liste.

12 Données écologiques

· Toxicité:

· Toxicité aquatique:
8002-74-2 Paraffines
CE50 >10 000 mg/L (daphnie)

· **Persistance et dégradabilité:** Aucun autre renseignement pertinent n'est disponible.

· **Comportement dans les systèmes environnementaux:**

· **Potentiel de bioaccumulation:**

Formaldéhyde: Il est possible que des quantités traces de formaldéhyde libre soient rejetées dans l'atmosphère. On s'attend à ce que ces quantités traces soient retirées de l'atmosphère par photolyse directe et oxydation grâce à des radicaux hydroxyles produits de façon photochimique (période radioactive de quelques heures). Dans la phase aqueuse, on s'attend à ce que la biodégradation du formaldéhyde prenne quelques jours.

· **Mobilité dans le sol:** Aucun autre renseignement pertinent n'est disponible.

· **Données écologiques additionnelles:**

· **Notes générales:**

Risque de pollution de l'eau Classe 3 (auto-évaluation): extrêmement dangereux pour l'eau

Ne pas laisser le produit entrer en contact avec l'eau souterraine, un cours d'eau ou le réseau d'égout, même en petites quantités.

Danger pour l'eau potable même si d'extrêmement petites quantités se sont répandues dans le sol.

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

· **PBT:** Sans objet

· **vPvB:** Sans objet

· **Autres effets nocifs:** Aucun autre renseignement pertinent n'est disponible.

13 Données sur l'élimination du produit

· **Méthodes d'élimination des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être éliminé avec des ordures ménagères. Ne pas laisser le produit entrer en contact avec le réseau d'égout.

Respecter tous les règlements environnementaux locaux, provinciaux et fédéraux pour éliminer ce produit.

· **Emballages contaminés**

· **Recommandation:** Éliminer conformément à la réglementation officielle.

Fiche de données de sécurité (FDS)

OSHA HazCom Standard 29 CFR 1910.1200(g) révisée en 2012 et SGH Rév 03.

Publiée le 21 mars 2023

Révisée le 21 mars 2023

14 Informations relatives au transport

· Numéro ONU:	
· DOT, ADR/ADN, IMDG, IATA	Matériau non réglementé
· Désignation officielle pour le transport selon l'ONU:	
· DOT, ADR/ADN, IMDG, IATA	Matériau non réglementé
· Classe(s) de danger relative(s) au transport:	
· DOT, ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA	
· Classe:	Matériau non réglementé
· Groupe d'emballage:	
· DOT, ADR/ADN, IMDG, IATA	Matériau non réglementé
· Dangers environnementaux:	Sans objet
· Précautions spéciales pour l'utilisateur:	Sans objet
· Transport en vrac selon l'Annexe II du MARPOL73/78 et du Code IBC:	Sans objet
· Règlement type de l'ONU:	Sans objet

15 Informations sur la réglementation

· **Législation relative à l'environnement et à la santé et sécurité s'appliquant spécifiquement à la substance ou au mélange:**
Aucun autre renseignement pertinent n'est disponible.

· **SARA (Superfund Amendments and Reauthorization):**

· **Article 355 (liste de substances extrêmement dangereuses):**

Aucun des ingrédients n'est sur la liste.

· **Article 313 (liste de produits chimiques particuliers):**

Aucun des ingrédients n'est sur la liste.

· **TSCA (Toxic Substances Control Act):**

9003-35-4	Résines formaldéhyde	ACTIF
-----------	----------------------	-------

8002-74-2	Paraffines	ACTIF
-----------	------------	-------

· **Liste des polluants atmosphériques dangereux:**

Aucun des ingrédients n'est sur la liste.

· **California Proposition 65:**

· **Liste des substances chimiques liées à des cancers:**

Aucun des ingrédients n'est sur la liste.

· **Liste des substances chimiques ayant des effets toxiques sur la reproduction chez les femelles:**

Aucun des ingrédients n'est sur la liste.

· **Liste des substances chimiques ayant des effets toxiques sur la reproduction chez les mâles:**

Aucun des ingrédients n'est sur la liste.

· **Liste des substances chimiques ayant des effets toxiques sur le plan développemental:**

Aucun des ingrédients n'est sur la liste.

· **Liste du New Jersey sur le droit de savoir:**

8002-74-2	Paraffines
-----------	------------

· **Liste spéciale du New Jersey sur les substances dangereuses:**

Aucun des ingrédients n'est sur la liste.

· **Liste de la Pennsylvanie sur le droit de savoir:**

8002-74-2	Paraffines
-----------	------------

· **Liste spéciale de la Pennsylvanie sur les substances dangereuses:**

Aucun des ingrédients n'est sur la liste.

Fiche de données de sécurité (FDS)

OSHA HazCom Standard 29 CFR 1910.1200(g) révisée en 2012 et SGH Rév 03.

Publiée le 21 mars 2023

Révisée le 21 mars 2023

· Catégories cancérigènes:	
· EPA (Agence américaine de protection de l'environnement):	
Aucun des ingrédients n'est sur la liste.	
· VLE (Valeur limite d'exposition établi par l'ACGIH):	
Aucun des ingrédients n'est sur la liste.	
· NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health):	
Aucun des ingrédients n'est sur la liste.	

· **Éléments d'étiquette selon le SGH**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux exigences du Système général harmonisé (SGH).

· **Pictogrammes de danger:**



· **Mention d'avertissement: Danger**

· **Composants dangereux indiqués sur l'étiquette:**

Bois, poussière de bois, tous les bois de résineux et tous les bois de feuillus

Mentions de danger:

- H334 Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires, s'il est inhalé.
- H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H335 Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- H372 Peut causer des effets dommageables sur certains organes à la suite d'une exposition prolongée ou d'exposition répétées.
- Peut former des poussières combustibles dans l'air.

· **Conseils de prudence:**

- P201 Se procurer les instructions avant l'utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 Se laver soigneusement après manipulation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un protecteur oculaire/un protecteur facial
- P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
- P302+P352 En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P304+P341 En cas d'inhalation: Si la respiration est difficile, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/consulter un médecin.
- P312 Appeler un centre antipoison/un médecin en cas de malaise.
- P321 Traitement spécifique (consulter les instructions additionnelles sur les premiers soins à prodiguer dans la présente fiche de données de sécurité.
- P314 Demander un avis médical/consulter un médecin en cas de malaise.
- P333+P313 En cas d'irritation/éruption cutanée: Demander un avis médical/consulter un médecin.
- P342+P311 En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison/un médecin.
- P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le contenant hermétiquement fermé.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/contenant conformément aux règlements locaux/régionaux/nationaux/internationaux.

Fiche de données de sécurité (FDS)

OSHA HazCom Standard 29 CFR 1910.1200(g) révisée en 2012 et SGH Rév 03.

Publiée le 21 mars 2023

Révisée le 21 mars 2023

• **Règlement national:**

L'étiquetage n'est pas requis pour ce produit selon le règlement sur les substances dangereuses présentement en vigueur.

• **Évaluation de la sécurité chimique:** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16 Autres renseignements

Les renseignements et les recommandations dans la présente fiche de données de sécurité sont, au meilleur de notre connaissance, exacts en date de sa publication. Aucune disposition dans les présentes n'est réputée créer des garanties, explicites ou tacites, et n'établit de relation contractuelle juridiquement valide. L'utilisateur est responsable de déterminer si les renseignements dans cette fiche s'appliquent et si le matériau ou le produit est approprié pour un usage particulier.

• **Contact:**

Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ADN: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

IMDG: *International Maritime Code for Dangerous Goods* (Code IMDG)

DOT: *US Département of Transportation* (Département américain sur le transport)

IATA: *International Air Transport Association* (Association du transport aérien international)

EINECS: *European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances* (Inventaire des substances chimiques "existantes" commercialisées sur le marché européen)

ELINCS: *European List of Notified Chemical Substances* (Liste européenne des substances chimiques notifiées)

CAS: *Chemical Abstracts Service* (une division de l'*American Chemical Society*)

NFPA: *National Fire Protection Association (USA)* (Association nationale de protection contre les incendies) (États-Unis)

HMS: *Hazardous Materials Identification System (USA)* (Système d'identification des matières dangereuses) (États-Unis)

COV: Composés organiques volatils (États-Unis, UE)

CL50: Concentration létale, 50%

DL50: Dose létale, 50%

PBT: Persistante, Bioaccumulable et Toxique

vPvB: *very Persistent and very Bioaccumulative* (très Persistante et très Bioaccumulable)

NIOSH: *National Institute for Occupational Safety and Health* (Institut national de santé et sécurité au travail)

OSHA: *Occupational Safety & Health Administration* (Administration de la santé et de la sécurité au travail)

TLV: Seuil limite d'exposition

PEL: Limite d'exposition admissible

REL: Limite d'exposition recommandée

Sensibilisation respiratoire 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Sensibilisation cutanée 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Cancérogénicité 1A: Cancérogénicité – Catégorie 1A

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique 3: Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétée 1: Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

* **Données modifiées par rapport à la version précédente.**